

REGLEMENT KID EPIC 2020

Mis à jour le 26/09/2020

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Organisé par le club affilié FFC **Vélo Caroux Haut Languedoc**, l'épreuve KID EPIC est typée VTT Enduro et a pour objectif :

- d'associer le plus grand nombre de jeunes à la manifestation SUNN EPIC ENDURO
- de leur faire découvrir les plaisirs du loisir sportif pour les plus jeunes
- de les initier à la compétition en intégrant la connaissance et le respect des règles
- de leur faire appréhender les notions d'effort physique et de dépassement de soi pour les plus grands

L'édition 2020 se déroulera à **Olargues** (34390) et sur les pentes des Montagnes du Caroux le **Samedi 17 octobre 2020**.

KID EPIC ENDURO

Ouvert aux enfants nés en 2009 / 2008 / 2007 / 2006 / 2005 / 2004

Le Kid Epic est une compétition de VTT Enduro qui se court en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant une après-midi un nombre défini de descentes (appelées spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre. Chaque spéciale est entrecoupée d'une liaison non chronométrée (profil ascendant) à effectuer en VTT et si nécessaire à pied.

Un parcours spécifique et adapté aux capacités des jeunes est prévu pour chaque catégorie d'âge.

1. Catégories

- Benjamins garçons/filles, 11 et 12 ans (2008 et 2009)
- Minimes garçons/filles, 13 et 14 ans (2006 et 2007)
- Cadets garçons/filles, 15 et 16 ans (2004 et 2005)

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

2. Conditions de participation

L'épreuve (non affiliée à la FFC) est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non. Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire.
- Présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires.
- Être au minimum âgé(e) de 11 à 16 ans (année de naissance faisant foi) pour la course

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve. Le nombre maximum de participants est librement fixé par l'Organisation.

3. Inscription

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via [le site internet Engage-sports.com](https://www.engage-sports.com). Le montant de l'inscription est de 28€ hors frais de dossier Engage-sports

Il sera toutefois possible de s'inscrire sur place moyennant une majoration et sous réserve de places disponibles.

Pour valider définitivement l'engagement, les inscrits devront fournir à l'Organisation lors du retrait des plaques :

- une copie de licence FFC avec la mention certificat médical ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.
- pour les mineurs, une autorisation parentale devra être également présentée.
- un chèque de caution d'un montant de 55€ pour la puce de chronométrage

Tout engagement est ferme et définitif, passé le délai légal de rétractation de 15 jours. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de ce délai, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

Les inscrits peuvent transférer/céder leur place à un autre participant jusqu'au 10 octobre 2020 22h.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

4. Contrôle administratif et technique

Le retrait des plaques se fera :

- la veille de la compétition – vendredi 16 octobre – entre 17h et 21h.
- le jour de la compétition – samedi 17 octobre – entre 13h00 et 13h30

Lors du retrait des dossards, il ne sera pas nécessaire de présenter ni son vélo ni sa protection dorsale homologuée.

Par ailleurs pour veiller au bon respect du règlement, des contrôles aléatoires seront effectués tout au long de la course. En cas d'infraction, les coureurs seront immédiatement mis hors course.

5. Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ du Kid Enduro les pilotes équipés de VTT (avec des roues de 26 pouces minimum) dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Les concurrents n'ont le droit d'utiliser qu'un seul et unique VTT tout au long de la compétition. En cas de casse matériel (cadre et roues), les coureurs doivent le signaler à la direction de course. En cas de changement de l'ensemble ou une partie du VTT, les coureurs seront pénalisés de 5 minutes sur le temps scratch total s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront mis hors course.

Il est impératif - sous peine d'une pénalité de 5 minutes - de porter sa plaque de guidon.

6. Equipement

La participation au Kid Enduro requiert les protections et l'équipement préconisés par la FFC dans les épreuves d'enduro format rallye :

- Casque homologué CE
- Gants longs
- Protection dorsale homologuée CE ou sac à dos avec protection dorsale homologuée CE
- Genouillères
- Coudières vivement conseillées.

Le port de ces équipements est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales). Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course. Des contrôles inopinés peuvent être organisés sur le parcours.

7. Parcours

Au programme (susceptible d'être modifié) de la course, un nombre de spéciales chronométrées – variant selon la catégorie d'âge – entre-coupées de liaisons non chronométrées à effectuer à VTT et/ou à pied.

Les tracés seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalises. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte. Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

8. Reconnaissances

Sauf mentions contraires, les reconnaissances à vélo des parcours ne sont pas interdites. En revanche, aucune reconnaissance avec des rotations en véhicule ne sont autorisée.

9. Briefing

Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing qui se déroulera une dizaine de minutes avant le départ.

10. Déroulement de la course

Entre 14h et 14h30 (horaires définitifs précisés ultérieurement), les pilotes s'élanceront du paddock central en direction de la première liaison.

Les spéciales sont des parcours chronométrés dont le profil est majoritairement descendant. La durée des spéciales n'est pas normalisée, tout comme leur dénivelé et leur profil.

Le concurrent devra se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible. En cas de non-respect de ces consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

Le concurrent, lors de la spéciale, ne devra pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

Le concurrent lors de la liaison ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne. Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

11. Assistance

L'entraide extérieure aux coureurs inscrits est interdite, en liaisons et spéciales, pour toute action de remplacement de matériel et de ravitaillement (hors zones prévues par l'organisation).

Des sanctions et pénalités sont prévues en cas de non-respect du règlement.

12. Classement et récompenses

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales prévues dans leur catégorie en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées ainsi que les pénalités éventuelles.

Au terme de l'épreuve, des récompenses seront attribués aux concurrents en fonction des résultats.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix sera obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

13. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès du collège des commissaires. Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

14. Assurance

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie. L'Organisation prévoira, au moment des inscriptions en ligne, un forfait assurance à prix réduit.

15. Droit à l'image

Par sa participation au Kid Epic Enduro, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation SUNN EPIC ENDURO en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée ces exploitations directes ou

dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16. Loi informatique et liberté

Cette compétition est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « Informatiques et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.